



# L'AIDE ET LE SOUTIEN AUX PÈRES EN RUPTURE D'UNION :

## AIDER LES PÈRES SÉPARÉS AUSSI !

AUTREFOIS, LE DÉCÈS DU PÈRE CONSTITUAIT LA PRINCIPALE CAUSE DE SON ABSENCE AUPRÈS DES ENFANTS. DEPUIS LES ANNÉES 1960, C'EST PRINCIPALEMENT À CAUSE DES RUPTURES D'UNION QUE LES ENFANTS SONT PRIVÉS DE LA PRÉSENCE DE LEUR PÈRE.

---

**Germain Dulac** Ph.D., chercheur invité, CRI-VIF, École de service social, Université de Montréal  
**Sylvain Camus**, directeur général, Pères séparés

---



L'augmentation des ruptures d'union a été longuement discutée dans la littérature (Théry, 1993; Roussel, 1993). Pour les pères, plus souvent que pour les mères, les ruptures d'union amènent une discontinuité des relations père-enfant, situation souvent sanctionnée par les tribunaux. Au Québec, les familles monoparentales, qui comptent pour environ 20 % des familles, sont dirigées par des mères six fois sur sept et bien souvent ne jouiraient pas de la présence régulière du père ex-conjoint (Renaud *et al.*, 1987 ; Dandurand et Saint-Jean, 1988). Les études récentes nous montrent qu'à peine 10 % des enfants font l'objet d'une garde partagée et qu'avant 6 ans seulement 10 % des enfants sont confiés à leur père. Pour les adolescents cela varie entre 20 % et 30 %. Nous savons aussi qu'à peine un enfant sur six de moins de 17 ans (16 %), dont les parents sont séparés a habité six mois ou plus avec son père au cours de l'année et plus de la moitié (59 %) ont passé moins de six mois avec lui (LeBourdais *et al.*, 2001 ; Marcil-Gratton et Le Bourdais, 1999).

On observe que ces situations se transforment progressivement en absence de contact entre le père et les enfants après quelques années (Dulac, 1994 ; Fournier et Quéniart, 1996). D'ailleurs, ce que l'on qualifie de fragilisation des liens entre le père et l'enfant semble un phénomène universel (Bertaux et Delcroix, 1991). Toutefois, malgré l'importance de ce phénomène, on accorde peu d'importance aux mécanismes individuels et sociaux qui, du côté des pères, peuvent fragiliser ou au contraire aider les pères à maintenir des liens parentaux. Particulièrement, les difficultés rencontrées par les pères durant le processus de

la rupture et du divorce ainsi que les éléments de soutien sont ignorés.

### FRAGILISATION DU LIEN PÈRE-ENFANT

L'intérêt récent des chercheurs pour la question de la fragilisation du lien père-enfant dans le contexte des ruptures d'union a été orienté autour de certains constats : premièrement, l'impact de l'absence du père sur les enfants (Amato, 2000 ; Twaite et Luchow, 1996 ; Pollack, 2001) ; deuxièmement, les problèmes de pauvreté des familles monoparentales matricentriques (Arditti et Keith, 1993 ; Dandurand et Saint-Jean, 1988) ont été considérés et troisièmement, les déterminants de l'engagement paternel ont été examinés et plusieurs variables ont été reconnues comme de bons prédicteurs du maintien des liens père-enfant : la fréquence des visites, le soutien financier et les pensions, la participation aux décisions. On a aussi examiné l'incidence de l'engagement des pères auprès de leur enfant avant la séparation, le désengagement maternel, le degré de satisfaction à l'égard de sa relation de parentalité, la perception de son influence sur le développement de ses enfants, l'entente préalable sur la garde des enfants, la proximité géographique du père, le statut marital ou de conjoint de fait (Kruck, 1993 ; Braver *et al.*, 2000 ; Baum 2000).

Enfin, les déterminants sociodémographiques ont été mis en lumière par Le Bourdais *et al.* (2001) : le niveau d'éducation des deux parents, le faible niveau de revenu de



l'ex-conjoint, l'âge des enfants. Selon ces chercheurs, le facteur déterminant des contacts père-enfant serait l'âge des enfants au moment de la séparation. Plus les enfants sont âgés, plus la fréquence des contacts est élevée. Par ailleurs, on apprend que plus la distance géographique entre le domicile des parents est grande, moins les pères passent de temps avec les enfants et, fait étonnant, les pères travaillant à temps partiel passent moins de temps avec leurs enfants que ceux qui travaillent à temps plein. D'autres analyses ont porté sur des éléments de contexte. Ainsi on a étudié l'incidence du contexte de la rupture et le fait que celle-ci soit ou non initiée par la conjointe (Seltzer 1991 ; Fursenberg et Cherling, 1991 ; Coney *et al.*, 1998) et le statut de garde (Kruck, 1993).

Mais toutes ces études laissent dans l'ombre une part du vécu des pères dans le processus de rupture d'union et plus particulièrement la capacité, les ressources et les stratégies d'adaptation des pères, ainsi que le soutien aux pères qui vivent ces ruptures. Les résultats de nos recherches précédentes (Dulac, 1994, 2001) nous conduisent à penser que la question de la fragilisation du lien père-enfant doit aussi se comprendre, du moins en partie, comme un effet de la socialisation masculine, et plus particulièrement du rapport que les hommes

entretiennent avec leur santé (émotive-affective) et la recherche d'aide, lorsqu'ils sont confrontés à une difficulté ou à un problème. Incidemment, cette lecture de la réalité du divorce exige, comme le souligne Nielson (1999) dans une revue de la littérature, de revoir nos connaissances concernant la fragilisation du lien père-enfant car ces savoirs sont influencés par notre piètre connaissance du vécu des pères divorcés et des difficultés qu'ils rencontrent lors des ruptures.

### LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES HOMMES LORS DE LA RUPTURE

Depuis les études de Wallerstein et Kelley (1980), on a montré à plusieurs reprises que les pères sont affectés par la rupture d'union, qu'ils vivent beaucoup de tension et de souffrance. Tout porte à croire qu'ils se sentent diminués, démoralisés et que cela rend plus difficile le maintien des liens père-enfant, que cette expérience est troublante pour les hommes lesquels tentent de cacher leur peine et leur souffrance (Liazoz, 1997). Ces hommes constituent une population à risque de consommation de substances, de suicide (Umberson et William, 1993) et il est désormais admis que les stratégies adoptées par certains pères face à l'éventualité de la rupture peuvent mettre en péril la vie des

un impact sur le bien-être des pères qui vivent des sentiments mêlés de perte, de deuil, d'abandon, de honte et même de colère (Bridges, 1997). Les pères qui n'ont pas la garde se sentent coupables, frustrés, anxieux, tristes et perçoivent un vide énorme lié à la discontinuité dans la relation à l'enfant (Shapiro *et al.*, 1999 ; Kurck, 1994). Plusieurs ressentent une perte de contrôle sur le destin de leur enfant et sur le processus de rupture (Arendell, 1995). La majorité des pères non gardiens courent le risque de vivre des problèmes d'adaptation importants. Mentionnons aussi les impacts économiques sur lesquels on commence à peine à réfléchir (Baum, 2003). Stone (2002), souligne que les difficultés des pères sont de trois ordres :

- Organisation de la vie quotidienne : finances, habitat...
- Réorganisation de la vie relationnelle : la solitude tant du point de vue intime que social, relation avec l'ex-conjointe ;
- La crise identitaire : l'incertitude et la confusion sur le rôle de père et l'identité d'homme.

Les études cliniques offrent un portrait accablant. Dans une étude poussée auprès de 49 pères divorcés, Honnêteté (1996) montre que le haut niveau de stress associé à la

DEPUIS LES ÉTUDES DE WALLERSTEIN ET KELLEY (1980), ON A MONTRÉ À PLUSIEURS REPRIS QUE LES PÈRES SONT AFFECTÉS PAR LA RUPTURE D'UNION, QU'ILS VIVENT BEAUCOUP DE TENSION ET DE SOUFFRANCE.

autres membres de la famille (Bérubé, 1997). Comme d'autres, nous avons fait le même constat (Dulac, 1996, 1998 ; Kruck, 1994 ; Grief, 2001) et discuté des tensions auxquelles le père divorcé doit faire face, particulièrement les difficultés rencontrées durant la période de la rupture. La transition parentale et conjugale a

rupture produit diverses réactions de détérioration psychologique grave. La réaction au jugement de garde a un impact assez important pour que 80 % des sujets rapportent des symptômes suffisamment précis et graves pour être classés sous la rubrique désordre du type « stress post traumatique sévère » selon la classification du DSM

III de l'époque. On a aussi montré que le divorce est associé à une fréquence plus élevée de dépression chez les pères non gardiens que chez ceux qui ont la garde (Doherty *et al.*, 1998 ; Shapiro *et al.*, 1999).

L'incidence psychosociale de la rupture vécue en conjonction avec d'autres tensions pose un défi en regard du processus de deuil, de l'identité et de

offerts aux pères sont peu développées. Néanmoins, nous avons montré que les hommes, de manière générale, comptent presque exclusivement sur le soutien de la conjointe et son réseau lorsqu'ils sont confrontés à une difficulté ; ils ont peu d'amis intimes qui puissent les soutenir (Dulac, 1997, 2001). Les travaux de Stone (1999, 2001, 2002) semblent confirmer nos conclusions concernant le rôle de la

d'union étaient les associations de défense des droits des pères assimilées à des groupes d'intérêt voire de lobby politique (Dulac, 1989 ; Crean, 1988 ; Drakich, 1993), et avaient mauvaise presse. Mais les études récentes (Leduc, 2002) montrent la grande diversité de ces groupes qui recouvrent un large éventail de positions. De plus, nos derniers travaux (Dulac, 2003) confirment l'existence d'une vingtaine de ressources qui aident les hommes en difficulté suite à une rupture d'union.

### EN REVANCHE, LA RECHERCHE SUR LE SOUTIEN DES PÈRES EN RUPTURE D'UNION EST QUASI INEXISTANTE, ET POUR CAUSE.

la recomposition du rôle de père. Cela soulève inévitablement la question de l'adaptation et de l'ajustement à une nouvelle situation qui, dans la grande majorité des cas, n'a pas été initié par le père (Campbell *et al.*, 2002). Comprendre les facteurs qui sont à la source de la détresse des pères en rupture d'union, les stratégies qu'ils adoptent pour y faire face est particulièrement important, car un haut degré de bien-être émotionnel contribue au maintien des liens avec les enfants après la rupture et à l'établissement de bonnes relations avec l'ex-conjointe. L'intérêt croissant pour la situation et le vécu des pères fait en sorte que l'on ne peut que s'intéresser aux facteurs susceptibles d'exercer une influence sur les relations à l'enfant.

### L'AIDE OFFERTE AUX PÈRES EN RUPTURE D'UNION

#### Réseau naturel

On connaît le rôle des diverses formes de soutien social et d'aide offerts par le réseau naturel. On sait que le soutien social joue un rôle déterminant face aux divers événements stressants et crises de la vie. Les mères et les enfants ont été l'objet d'études poussées concernant l'impact des réseaux d'aide sur leur bien-être. Les recherches sur les services d'aide

nouvelle conjointe, de l'ex-conjointe et de son réseau, et des autres personnes significatives et intimes. Les aidants naturels ont donc un impact significatif sur le bien-être des pères non gardiens. Freidman (1982) puis Dudley (1991) ont montré que les aidants naturels permettent de diminuer les sentiments de culpabilité des pères permettant ainsi d'améliorer les relations avec l'enfant et l'ex-conjointe.

#### Réseau formel

Les autres systèmes et ressources d'aide, entres autres, les groupes de soutien des pères divorcés, ne sont pas ou peu connus et étudiés. Cette lacune est importante sachant que le bien-être d'une personne est associé à une combinaison de type de soutien et d'aide.

La dimension des services offerts par des organismes du réseau formel est évoquée dans les recherches sur l'engagement paternel dans les familles intactes (Devault, 2003). On y traite des déterminants de l'engagement paternel tels que les connaissances et habiletés individuelles des pères (Bolté *et al.*, 2002 ; Dubeau *et al.*, 1999). En revanche, la recherche sur le soutien des pères en rupture d'union est quasi inexistante, et pour cause. En effet, pendant longtemps les seuls groupes d'aide aux pères en rupture

Par ailleurs, Arendell (1995) montre que l'on se méprend souvent sur les sentiments douloureux des pères qui sont pris pour des revendications de droits, des résistances au système légal... et qu'il faut y voir la souffrance et la détresse de ces hommes. Le père doit faire face aux sentiments de honte et d'échec qui peuvent le pousser à se retirer de la relation avec l'enfant (Rothe, 2002). Souvent le père ressent le besoin de se justifier ou de se défendre contre le sentiment d'être diminué dans son rôle de parent, d'être marginalisé, d'être dévalué sinon menacé par le système judiciaire. De tels sentiments sont souvent exacerbés par des réactions de deuil d'une grande intensité. Dans une étude auprès de pères canadiens, Mandell (1995) montre que la détresse psychologique les amène souvent à se percevoir comme les victimes des ex-conjointes. La situation de *disempowerment* découlant des sentiments de perte et de deuil, le fait qu'ils n'ont pas la garde et qu'ils sont relégués au seul rôle de pourvoyeur économique ont un impact profond sur leur identité de parent et d'homme.

Dudley (1996) suggère que la détresse émotionnelle et les nombreux sentiments qui résultent de cet état doivent être pris en considération et que les pères devraient être l'objet d'aide et de soutien afin de minimiser les impacts négatifs sur la dyade père-enfant. Cela est particulièrement le cas des

pères qui ne sont pas satisfaits des règlements de garde et de visite et qui ont le sentiment d'être floués par les arrangements ou la décision des juges (Décoret, 1998).

## LA RECHERCHE ET L'UTILISATION D'AIDE PAR LES PÈRES EN RUPTURE D'UNION

Quoique peu nombreuses, les études qualitatives sur l'engagement postdivorce ont exploré les relations des pères non gardiens et offrent une ample compréhension de la manière dont le soutien social et l'aide permettent aux pères de traverser la crise du divorce, de redéfinir leur rôle de parents. Hoffman (1995), après avoir étudié les relations père-enfant, affirme que le soutien social des pères divorcés dans l'exercice de la parentalité et le soutien dans les relations avec l'ex-conjointe contribuent significativement à l'adaptation des enfants parce que les pères en tirent un bien-être psychologique important. Il appert que le soutien social permet, entre autres, aux pères de se dégager de la polarisation des rôles parentaux dans lesquels les familles intactes vivent et de clarifier le rôle parental postrupture (Fox, 1995). Delvin et ses collaborateurs (1992) ont montré que les participants à des groupes de soutien pour pères divorcés améliorent sensiblement leur performance parentale, développent des habiletés de communication avec les enfants et l'ex-conjointe. La participation à des groupes de soutien et d'aide permet d'apprendre à maîtriser les transitions parentales et à surmonter les sentiments de deuil et de colère inhérents à ce type de situation. En revanche, même s'ils ont besoin de soutien parce qu'ils ressentent des pertes, les pères ont de la difficulté à trouver de l'aide et à utiliser les ressources et services même lorsqu'ils existent (Lehr et McMillan, 2001 ; Dulac, 2001).

**Tableau 1**

### Associations et organismes

Région administrative du Québec	Nom de l'organisme
Région 03 Québec	ANCQ Association nouvelles conjointes du Québec
Région 03 Québec	ALPE Association lien père-enfant
Région 03 Québec	AMEF Association masculine d'entraide pour la famille
Région 03 Québec	L'Après Rupture
Région 03 Québec	MPEQM Maison père-enfant (Québec-Métro)
Région 04 Mauricie	GAPMLF Groupe d'action des pères pour le maintien des liens familiaux
Région 05 Estrie	EPAPAP Équité parentale à l'aide des pères abusés
Région 06 Montréal	GRAND Grandparents Requesting Access 'N Dignity
Région 06 Montréal	Pères séparés inc. Separated Fathers inc.
Région 07 Outaouais	ENPS Entraide pères-enfants séparés de l'Outaouais

## LES SERVICES COMMUNAUTAIRES POUR LES PÈRES EN RUPTURE D'UNION

Partant de l'hypothèse que les réseaux de soutien et d'aide du père sont un facteur de protection des liens père-enfant et de saines relations avec la mère permettant une coparentalité active, je vais vous présenter le portrait des services communautaires pour les pères en rupture d'union à partir de *l'Inventaire des ressources et services disponibles en matière de prévention et d'aide aux hommes*, commandé par le Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec en 2003.

Selon les données plus récentes, il existerait 2 800 organismes communautaires au Québec dont moins d'une centaine (3,5 %) visent à venir en aide à des clientèles exclusivement masculines. Onze organismes

communautaires ont une vocation de prévention et d'aide pour les pères en rupture d'union. Cela représente 0,4 % des organismes communautaires québécois. Le tableau suivant présente chacun de ces organismes ainsi que leur distribution selon les régions administratives du Québec.

Le tableau 1 décrit la répartition des organismes sur le territoire québécois. Seulement 5 des 17 régions administratives du Québec ont des ressources et services disponibles en matière de prévention et d'aide pour les pères en rupture d'union. C'est la région de Québec qui compte le plus d'organisme (n=5, 45 %), suivi de la région de Montréal (n=3, 27 %) alors que la Mauricie, l'Estrie et l'Outaouais en ont une chacune. Ces organismes sont relativement récents, la date de fondation de la plupart d'entre eux est postérieure à 1995. Il est intéressant de noter que les organismes de défense des droits des pères qui furent très

Tableau 2\*

Nombre de clients			
	2000 %	2001 %	2002 %
Moins de 100	25,0	37,5	25,0
101-200	25,0	12,5	25,0
201-300	12,5	12,5	12,5
301-400	37,5	25,0	12,5
401-500	-	-	12,5
501-600	-	-	-
601-700	-	12,5	-
701-800	-	-	12,5
total	100	100	100

\* % valide

actifs durant les années 1980, particulièrement lors de la refonte de la *Loi du divorce* de 1986-1986, ne sont plus actifs sauf l'ANCQ qui est un organisme pancanadien<sup>1</sup>.

### Les services offerts

Longtemps, les services communautaires pour les pères en rupture d'union furent associés à des groupes

logique ainsi que de thérapie. Tous ces organismes font de la promotion, de la prévention et de l'information sur la problématique des ruptures d'union.

### Le nombre de pères qui reçoivent des services

Au cours des trois années (2000-2001-2002) sur lesquelles ont porté l'étude, les organismes communautaires pour

Le tableau 2 montre que si en 2000, pour chacun des organismes, le nombre des personnes ayant reçu des services ne dépassait pas 400, en 2001, il atteignait les 600 et en 2002, on pouvait compter jusqu'à 800 clients annuellement pour certains organismes.

### Le financement des services communautaires pour les pères en rupture d'union

Les associations et les organismes non gouvernementaux sont désormais un pilier important du développement social. Il est reconnu que les groupes de pères et autres groupes communautaires sont désormais chargés de la sous-traitance des problèmes sociaux. Suivant Gauchet (2002), on peut dire de manière ironique que : « l'association est fille de la subvention et les militants les salariés de la contestation grâce auxquels, la protestation sociale a été élevée en fonction d'utilité publique ». Mais qu'en est-il du financement des services communautaires pour les pères en rupture d'union ? Le tableau 3 nous décrit les revenus des organismes pour les trois années de l'étude.

### LE NOMBRE DES PERSONNES AYANT REÇU DES SERVICES NE DÉPASSAIT PAS 400, EN 2001, IL ATTEIGNAIT LES 600 ET EN 2002.

de défense des droits, exerçant inexorablement un lobby politique en faveur de l'abolition des pensions et de la promotion des droits de garde des pères. Certes, dans certains cas, nous sommes loin d'avoir dépassé les confrontations et récriminations entre homministes et féministes, que ce soit par l'entremise de communiqué de presse<sup>2</sup> comme c'est souvent le cas ou par la voie des tribunaux<sup>3</sup>, ce qui est par chance assez exceptionnel.

Si aujourd'hui encore, les deux tiers de ces organismes offre des services de défense de droits, la moitié des ces organismes offrent aussi de l'aide sous la forme de soutien et de suivi psycho-

les pères en rupture d'union ont offert des services à une clientèle en constante croissance.

On observe que, pour les trois années, 75 % des organismes disposent d'un budget annuel de moins de 25 000 \$. Cela se comprend lorsque l'on sait que plus des deux tiers des organismes n'ont pas accès à un programme de financement officiel et que seulement

Tableau 3\*

Budget annuel			
	2000 %	2001 %	2002 %
Moins de 10 000 \$	20,0	10,5	10,5
10 001 à 24 999 \$	55,0	65,5	65,5
25,000 à 49 000 \$	-	-	11,5
50 000 \$ et plus	12,5	11,5	-
nsp	12,5	12,5	12,5
total	100	100	100

\* % valide

le tiers des organismes reçoit de l'argent de source gouvernemental ou paragouvernemental ; argent qui, en règle générale, provient de sommes ministérielles discrétionnaires et est relativement modeste (1 000 \$ à 5 000 \$). Les contributions des utilisateurs comptent pour plus de la moitié des revenus, les dons pour le quart, et 10 % provient d'activités d'autofinancement. Contrairement à plusieurs des organismes de prévention et d'aide pour hommes qui ont participé à l'étude, aucun des organismes communautaires pour les pères en rupture d'union reçoit du soutien de l'organisme Centraide.

Alors pourquoi ces organismes indisposent-ils tant de personnes ? Ils sont peu nombreux, guère financés et conséquemment débordés par le nombre de demande d'aide qui leurs sont adressées. Mais comme l'étude le montre, les organismes communautaires pour les pères en rupture d'unions interviennent, aident, soutiennent les pères

.....  
**L'AIDE, LE SOUTIEN OFFERT AUX PÈRES PEUVENT JOUER DE MULTIPLES MANIÈRES SUR LE DESTIN DES PÈRES À UN MOMENT OÙ LES DIFFÉRENTES DIMENSIONS DE LEURS PERSONNES SONT CONFRONTÉES À UNE DOUBLE QUESTION EXISTENTIELLE.**  
 .....

qui vivent les transitions familiales. La rupture d'union constitue un événement important de la vie, une étape, car l'individualité des personnes est tributaire des liens qu'ils tissent et du type de rapport qu'ils entretiennent avec la structure familiale là où les êtres sont interdépendants. Lors du divorce, des marges de choix s'offrent aux individus, bien qu'elles sont préstructurées par les formes d'interdépendance de liens dans lesquels ils sont inscrits.

Les services communautaires pour les pères divorcés constituent une ressource, qui lors de la rupture, ont indéniablement une incidence sur la trajectoire des personnes qui traversent une période difficile. L'aide, le soutien offert aux pères peuvent jouer de multiples manières sur le destin des pères à un moment où les différentes dimensions de leurs personnes sont confrontées à une double question existentielle. D'une part, de la permanence ou de la discontinuité de leur personne et d'autre part, de leur unité ou de l'éclatement identitaire au cours d'un même moment.

C'est peut-être parce que ces groupes peuvent agir sur la permanence ou la discontinuité, l'unité ou l'éclatement de l'identité du père mais aussi du lien entre le père et les enfants que plusieurs personnes se méfient tant de ces groupes. Il faudrait donc aller voir de plus près ce qui se passe dans ces groupes. <

## Notes bibliographiques

- 1 Au sujet de l'activité des groupes de défense des droits des pères entourant la réforme de la *Loi du divorce* en 1985-1986 on consultera Dulac, (1989).
- 2 Plus particulièrement des tractations du groupe L'Après Rupture qui multiplie les affrontements avec les féministes et leurs amis et plus récemment avec la ministre des Relations avec les Citoyens, Michelle Courchesne, qui lors d'une conférence de presse, prêtait à certains groupes d'hommes des propos haineux.
- 3 Je pense, plus particulièrement, à la sommation pour diffamation déposée à la Cour suprême par un résident de la Colombie-Britannique (Ken Wiebe) contre des enseignantes de l'Université Laval (Pierrette Bouchard, Isabelle Boily, Marie-Claude Proulx). Plainte no 04 1156, 11 mars 2004.

## Références bibliographiques

- Arendell, T. (1995). *Fathers and Divorce*, Thousand Oaks, Sage.
- Amato, P.R. (2000). « The consequences of divorce for adults and children », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 62, no 4, 1269-1287.
- Arditti, J.A. et T.Z. Keith (1993). « Visitation frequency, child support payment, and the father-child relationship postdivorce », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 55, no 3, 699-712.
- Baum, N. (2003). « Divorce process variables and the co-parental relationship and parental role fulfillment of divorced patients », *Family Process*, vol. 42, no 1, 117-131.
- Bertaux, D. et C. Delcroix (1991). *La fragilisation du rapport père-enfant: une enquête auprès des pères divorcés, Relations intergénérationnelles, parenté-transmission-mémoire*, Presses de l'Université de Liège, 103-111.
- Bérubé, J. (1997). *Rapport d'enquête publique sur les causes et les circonstances des décès : Françoise Lirette, Loren Gaumont Lirette, René Gaumont, survenus à Baie-Comeau, le 9 septembre 1996*, ministère de la Justice du Québec, 68 p.
- Boltz, C., Devault, A., St-Denis, M. et J. Gaudet (2002). *Sur le terrain des pères, Projet de soutien et de valorisation du rôle paternel*, Montréal, UQAM, Grave-Ardec.
- Bridges, T.A. (1997). « A heuristic study of a father's loss through divorce and distance : The challenge to remain a father », *Dissertation Abstracts International: Section B: the Sciences & Engineering*, vol. 57 (12-B), US, Univ Microfilms International.
- Campbell, R.C. et L.T. Pike (2002). « Working with contact father families : Insights from therapy », *Australian & New Zealand Journal of Family Therapy*, vol. 23, no 2, 101-107.
- Cohen, O. (1998). « Parental narcissism and the disengagement of the non-custodial father after divorce », *Clinical Social Work Journal*, vol. 26, no 2, 195-215.
- Coney, N.S. et W.D. Mackey (1998). « On whose watch ? The silent separation of American children from their fathers », *Journal of Sociology & Social Welfare*, vol. 25, no 3, 143-178.
- Crean, S. (1988). *In the name of the Fathers*, Toronto, Amanita Entreprise.
- Dandurand, R.B. et L. Saint-Jean (1988). *Des mères sans alliance. Monoparentalité et désunions conjugales*, Montréal, IQRC.
- Décoret, B. (1998). « Gradient de paternité et stratégies d'adaptation du père divorcé : recherche-action ethno-méthodologie », *Revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 2, no 2, 25-38.
- Delvin, A., Brown, E. et J. Beebe (1992). « Parent education for divorced fathers », *Family Relations*, no 41, 290-296.

## Références bibliographiques (suite)

- Devault, A. et J. Gauder (2003). « Le soutien aux pères de famille biparentale : l'omniprésence de docteur maman », *Service social*, vol. 50, 1-29.
- Doherty, W.J., Kouneski, E. et M.F. Erikson (1998). « Responsible fathering. An overview and conceptual framework », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 60, no 2, 277-292.
- Drakich, J. (1993). « The father right movements. Contradiction in Rethoric and Practice », *Journal of Family issues*, vol. 14, no 4, 592-615.
- Dubeau, D., Turcotte, G. et S. Coutu (1999). « L'intégration des pères dans les pratiques d'intervention auprès des jeunes enfants et leur famille », *Revue canadienne de psychoéducation*, no 28, 265-278.
- Dudley, J.R. (1996). « Non-custodial fathers speak about their parental role », *Family & Conciliation Courts Review*, vol. 34, no 3, 410-426.
- Dudley, J.R. (1991). « The consequences of divorce proceeding for divorced fathers », *Journal of Divorce and Remarriage*, vol. 16, 171-193.
- Dulac, G. (1989). « Le lobby des pères divorce et paternité », *Canadian Journal of Women and the Law*, vol. 3, no 1, 45-68.
- Dulac, G. (1993). *La paternité : Les transformations sociales récentes*, Québec, Conseil de la famille du Québec, 93 p.
- Dulac, G. (1996). « Les moments du processus de déliaison père-enfant chez les hommes en rupture d'union », dans Alary et Ethier, *Actes du 3ième Symposium québécois de recherche sur la famille*, Montréal, Presses de l'Université de Trois-Rivières, 45-64.
- Dulac, G. (1997). *Les demandes d'aide des hommes*, Montréal, AIDRAH-CÉAF, Université McGill.
- Dulac, G. (1998). « Que nous disent les pères divorcés à propos des transitions familiales », dans Dandurand et Lamoureux, *Quelles politiques familiale à l'aube de l'an 2000 ?*, Paris, l'Harmattan, 173-190.
- Dulac, G. (2001). *Aider les hommes... aussi*, Montréal, VLB.
- Dulac, G. (2003). *Inventaire des ressources et services disponibles en matière de prévention et d'aide aux hommes*, Rapport de recherche présentée au ministère de la Santé et des Services sociaux, Montréal, CÉAF, Université McGill.
- Dulac, G. et A. Laliberté (2003). *Les trajectoires de demande d'aide des hommes à risque de suicide présentant une problématique de toxicomanie et/ou de santé mentale dans le processus suicidaire*, Montréal, CÉAF, Université McGill.
- Fournier, F. et A. Quéniart (1996). « Paternités brisées: trajectoires de pères en rupture de contact avec leur enfant, Enfances », Perspectives sociales et pluriculturelles, dans Dandurand, R.B., Hurtubise, R., LeBourdais, C., (dir.), *Actes du Colloque international de Montréal*, tenu en août 1995, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 173-186.
- Freidman, H. (1982). « The challenge of divorce to adequate fathering. The peripheral father in marriage and divorce », *Psychiatric Clinics of North America*, vol. 5, 565-580.
- Glaser, B. et A. Strauss (1967). *The Discovery of Grounded Theory*, Chicago, Aldine.
- Hoffman, C.D. (1995). « Pre and post-divorce father-child relationships and child adjustment: non-custodial fathers perspectives », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 23, no 1-2, 3-20.
- Honeycutt, J.M. (1996). « Casualties of fatherhood : Traumatic stress responses in divorced fathers segregated from their children. clinical, professional, and ethical implications », *Dissertation Abstracts International: Section B: the Sciences & Engineering*, vol. 56(8-B), US, Univ Microfilms International.
- Kruk, E. (1993). *Divorce and Disengagement. Patterns of Fatherhood within and Beyond Marriage*, Halifax, Femwood Publishing.
- Laperrière, A. (1997). « La théorisation ancrée (grounded theory) : démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées » dans, Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer et Pires, Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives, *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*, T. 1, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 309-340.
- Le Bourdais, C., Juby, H. et N. Marcil-Gratton (2001). *Maintien des contacts pères/enfants après la séparation : le point de vue des hommes*, Rapport de recherche, ministère de la Justice du Canada, Ottawa.
- Leduc, F. (2000). « Le rapport canadien. Pour l'amour des enfants : autonomie et droits des enfants, groupes de femmes et groupes de pères », *Lien social et politiques-RIAC*, vol. 44, 141-154.
- Liazoz, A. (1997). « Grieving and growing : Experiences of divorced fathers », *Humanity & Society*, vol. 21, no 4, 353-376.
- Marcil-Gratton, N. et C. Le Bourdais (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire: résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Rapport de recherche, ministère de la Justice, Canada, 38 p.
- Nielson, L. (1999). « Demeaning, demoralizing, and disenfranchising divorced dads : A review of the literature », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 31, no 3-4, 139-177.
- Paillé, P. (1994). « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahiers de recherche sociologique*, no 23, 147-181.
- Pollack, W. (2001). *De vrais gars. Sauvons nos fils des mythes de la masculinité*, Varennes, Éditions ADA.
- Renaud, M., Jutras, S. et P. Bouchard (1987). *Les solutions qu'apportent les Québécois à leurs problèmes sociaux et sanitaires. Trois types : s'occuper d'un parent âgé, soulager son mal de dos, être chef de famille monoparental*, Rapport présenté à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux.
- Roussel, L. (1993). « Sociographie du divorce et divorcialité », *Population*, no 4, 919-938.
- Shapiro, A. et J.D. Lambert (1999). « Longitudinal effects of divorce on the quality of the father-child relationship and on father's psychological well-being », *Journal of Marriage & the Family*, vol. 61, no 2, 397-408.
- Stone, G. (2002). « Non-residential father post-divorce well-being : The role of social supports », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 36, no 3-4, 139-150.
- Stone, G. (2001). « Father postdivorce well-being : An exploratory model », *Journal of Genetic Psychology*, vol. 162, no 4, 460-477.
- Stone, G., McKenry, P.C. et C. Kathleen (1999). « Father's participation in a divorce education program : a qualitative evaluation », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 30, no 1-2, 99-113.
- Strauss, A. et J. Corbin (1990). *Basics of Qualitative Research. Grounded Theory Procedures and Techniques*, Newbury Park, CA, Sage.
- Tesch, R. (1990). *Qualitative Research: Analysis Types & Software Tools*, New York, Falmer Press.
- Thery, I. (1993). *Le démariage*, Paris, Éd. Odile Jacob.
- Twaite, J.A. et A.K. Luchow (1996) « Custodial arrangements and parental conflict following divorce : The impact on children's adjustment », *Journal of Psychiatry and Law*, vol. 24, no 1, 53-75.
- Umberson, D. et C. William (1993). « Divorced fathers. Parental role strain and psychological distress », *Journal of Family Issues*, vol. 14, 378-400.
- Wallerstein, J. et J. Kelley (1980). *Pour dépasser la crise du divorce*, Paris, Privat.